

FONGICIDE ARBORICULTURE

Pomax®

- Combinaison unique de 2 principes actifs.



Fongicide foliaire sur pommiers
et poiriers contre les maladies
de conservation.



Conditionnement

Bidon de 1 L
Groupage 1 L x 12
Palette de 660 L

Combinaison unique de 2 principes actifs

Pomax® est un fongicide polyvalent qui, grâce à sa composition unique, permet de lutter efficacement et durablement contre les maladies de conservation sur pommes et poires. En plus de l'excellente efficacité contre *Botrytis* et *Gloeosporium*, Pomax® a aussi de bons effets secondaires contre d'autres champignons de stockage. Pomax® combine les ingrédients actifs fludioxonil et pyriméthanol dans une formulation liquide.

- Le **fludioxonil** agit préventivement en inhibant la germination des spores.
- Le **pyriméthanol** agit d'un point de vue systémique et curatif, inhibant ainsi la croissance mycélienne.



Fludioxonil
133 g/L



Pyriméthanol
336 g/L

- Préventif
- Non systémique
- Empêche la germination des spores

- Protecteur et curatif
- Translaminaire
- Inhibe la croissance mycélienne

Pomax® est autorisé pour 2 applications dans les semaines précédant la récolte. Ainsi, **Pomax®** est parfaitement adapté à fournir la protection nécessaire juste avant la récolte, pour un stockage de vos fruits.

Recommandations d'emploi

Traiter en fonction des avertissements et selon les recommandations de votre distributeur et au plus tard lors de l'apparition des premiers symptômes.

Volume d'eau : 200 à 1000 L/ha.

Consulter l'étiquette du produit avant toute utilisation.

Fiche de données de sécurité disponible sur www.quickfds.com

Tableau des usages autorisés

Usage	Cultures cibles recommandées	Cibles	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stade d'application	Délai avant récolte (DAR)	Zone non traitée aquatique (ZNT)
Pommier*Trt Part.Aer.*Gloeosporiose et autres maladies de conservation	Pommiers, poiriers, nashi, cognassiers, néfliers, pommettes	<i>Gloeosporium</i> sp, pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	1,6 L/ha	2/an et par culture pour contrôler l'ensemble des maladies. Intervalle minimum entre les applications : 7 jours	à partir de 6 semaines avant la récolte	3 jours	5 m
Pommier*Trt Part.Aer.*Maladies de conservation							

Fongicide à large spectre contre les maladies de stockage des pommes et des poires

<i>Gloeosporium/Neofabraea</i> spp.	Néonectries	
<i>Botrytis</i>	Cadophore	
<i>Pénicillium</i>	Phacidiopycnis	
<i>Monilia</i>	Sphaeropsis	
<i>Fusarium</i>	Venturia	
<i>Stemphylium</i>	Podospaera	
<i>Alternaria</i>		

■ Bonne efficacité ■ Efficacité modérée ■ Aucune efficacité

Pomax® peut parfaitement s'inscrire dans le cadre d'un programme de lutte et en particulier pour les variétés tardives, plus sensibles aux risques engendrés par les maladies de conservation.

Composition

Contient 336 g/L (29,98 % p/p) de pyriméthanol et 133 g/L (11,87% p/p) de fludioxonil sous forme de suspension concentrée (SC)


N° AMM : 2180662 (détenteur de l'AMM Globachem NV)
RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL
Consulter le livret avant toute utilisation.
Agiter avant utilisation.
REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.

Délai de rentrée : 6 heures

ZNT 5 mètres

DAR : 3 jours

Equipements de protection : se référer à l'étiquette



H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

CONSEILS DE PRUDENCE

P280 : Porter des gants et des vêtements de protection
P391 : Recueillir le produit répandu
P501 : Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée conformément à la réglementation nationale.
EUH208 : Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)one. Peut produire une réaction allergique

ATTENTION

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Délai de rentrée : 6 heures
SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m en bordure des points d'eau.
Mélanges : se reporter à la législation en vigueur.

COMPO EXPERT France S.A.S.

49 avenue Georges Pompidou - 92593 LEVALLOIS-PERRET cedex
Téléphone : 01 41 05 49 45 - Télécopie : 01 41 05 49 49
www.compo-expert.fr - RCS Nanterre 753 702 315

Retrouvez notre actualité sur les réseaux sociaux :

